

Marché 09310 R

**Achat de papier à copier et de papier graphique destiné à ses services et à son atelier
d'impression**

Avenant n° 1

Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par la délibération n° 2010/ du Conseil de communauté du 2010, et faisant élection de domicile au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex

d'une part,

et

La société Groupe POPYRUS France SAS, au capital de 20 726 010 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le n° 306 460 676, représentée par – Gil SOUHAIT, Responsable Marchés – située 41 rue Delizy 93503 - Pantin Cedex

d'autre part.

Après avoir rappelé et exposé que :

Dans le cadre du renouvellement du marché pour l'achat de papier à copier et de papier graphique destiné à ses services et à son atelier d'impression, un appel à concurrence a été lancé par la Communauté urbaine de Bordeaux.

A l'issue de la procédure, le marché 07282 R a été notifié le 10 décembre 2007 à la société PAPYRUS FRANCE pour une durée initiale de 1 an, avec possibilité de reconduction par périodes successives de 1 an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Par décision de la Communauté urbaine, le marché a été reconduit pour la période allant du 10/12/2008 au 09/12/2009 sous le numéro 08290 R, puis pour la période allant du 10/12/2009 au 09/12/2010 sous le numéro 09310 R.

L'INSEE, dans un avis mis en ligne sur son site d'information, signale la suppression de l'indice de référence retenu au marché : l'indice PVIC 211217 (Papiers pour photocopies, reprographie, imprimante et offset – identifiant INSEE : PVIC 2112170000M). Il est remplacé à l'identique par la nouvelle série CPF 17.12 (Papiers pour photocopies, reprographie, imprimante, offset – Marchés français – Prix départ usine – identifiant INSEE : FM0D 1712060005M) à compter du mois de janvier 2009.

La prise en compte de cette substitution de l'index de référence dans la formule de révision des prix nécessite la passation du présent avenant au marché.

Article 1 : objet de l'avenant

L'indice de référence (I PVIC 211217, utilisé pour la révision des prix (article 11.2.3 du CCATP) a été supprimé.

Son remplacement est prévu dans les conditions exposées ci-après pour assurer la continuité et la cohérence de l'évolution des prix du marché n° 09310 R.

L'INSEE signale, sur son site d'information, la suppression de l'indice de référence retenu au marché : l'indice PVIC 211217 (Papiers pour photocopies, reprographie, imprimante et offset – identifiant INSEE : PVIC 2112170000M), est remplacé à l'identique par la nouvelle série CPF 17.12 (Papiers pour photocopies, reprographie, imprimante, offset – Marchés français – Prix départ usine – identifiant INSEE : FM0D 1712060005M)) (base 100 = moyenne 2005).

Un coefficient de raccordement doit être utilisé pour basculer de l'ancien indice sur le nouveau afin de pouvoir procéder aux révisions de prix. La valeur de ce coefficient, établie par l'INSEE, est fixée à 0,8152.

Article 2 – Choix des index de référence

L'indice de référence (I) PVIC 211217, utilisé pour la révision des prix (article 11.2.3 du CCATP), est remplacé dans la formule utilisée pour la révision des prix du marché 09310 R, par l'indice CPF 17.12.

Les valeurs de ce nouvel index sont affectées d'un coefficient de raccordement de 0,8152 (la nouvelle série est à multiplier par ce coefficient pour obtenir une comparaison avec l'ancienne dans la formule de variation des prix).

La formule de variation des prix, précisée à l'article 11.2.2 du CCATP, reste inchangée.

Article 3 – Date d'effet

La publication de l'indice PVIC 211217 cessant après la valeur de janvier 2009, le marché 07282 R ayant été reconduit sous le n° 09310 R pour la période allant du 10/12/2009 au 09/12/2010, l'application du nouvel indice de référence (I) CPF 17.12 dans la formule de révision des prix, entre en vigueur à partir du 1^{er} décembre 2009.

Article 4- Autres clauses du marché

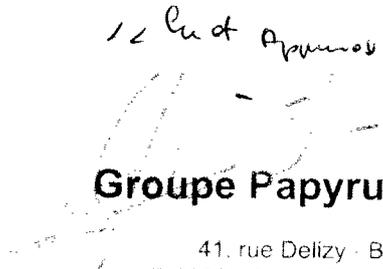
Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses sont inchangées.

FIN

Fait à Pantin, le 26 Février 2010
Pour le groupe PAPHYRUS France SAS

Gil SOUHAIT
Responsable Marchés

Fait à Bordeaux, le
Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
Le Représentant du pouvoir adjudicateur

12 Rue de Papyrus

Groupe Papyrus France

41, rue Delizy - B.P. 80
F-93503 Pantin Cedex - France
RCS BOBIGNY 306 460 676 - N° SIREN : 306 460 676
*Code NAF : 4676 Z - N° TVA EU : FR 35 306 460 676